Vétérinaire sonneur d'alerte face aux abus des ordres professionnels

Hier au bord d'un lac du Québec, je recevais un appel de détresse. Une ex-cliente venait de trouver son chat, au pied de l'escalier de sa cave ; l'animal était paralysé de ses membres postérieurs et gémissait. Elle me demande de faire quelque chose pour l'aider.

Je suis à 20 minutes de l'évènement, je peux dans un tour de clef ouvrir ma clinique et prodiguer les soins de base pour l'animal et l'angoisse de sa propriétaire. Aucun autre vet ne peut la secourir dans cette région éloignée. Je lui recommande de garder son animal immobile et au chaud et voir la suite des évènements. Étant déjà cliente chez nous depuis toujours elle a de la difficulté à comprendre ce qui m'empêche d'intervenir. Je lui explique que je ne suis pas à la retraite mais qu'il existe un genre de protection du citoyen qui m'empêche de l'aider sous peine de sanctions sévères (des ordres professionnels). Elle me rétorque qu'elle ne peut comprendre cette « patente ». De lui répondre que c'est très compliqué mais que le public en général est « ignare » et ne peut pas comprendre ce qui est bon pour lui. Elle me quitta amer.

Dans mon fort intérieur j'étais trituré entre « mon serment d'Hippocrate », la justice naturelle de ce que « un bon père » devrait faire ; entre une morale spirituelle qui dicte l'amour du prochain particulièrement dans le besoin et l'Épée de Damoclès qui me pendait au-dessus de la tête d'une « institution » détentrice de la « justice ».

Je m'endormis dans un ermitage avec ce dilemme en tête... que dois-je faire l'aider ou ne pas l'aider. Si un bateau faisait naufrage ; quelles lois prévaudraient celles des hommes ou le réflexe naturel d'aider. Dans la nuit la cliente me dirigea un message « mon chat est mort ». Ma réponse était claire, je n'avais plus à intervenir. Mais en mon âme et conscience ça ne passait pas.

Un éminent chirurgien vétérinaire écrit sur son site facebook. « Fear is temporary, Regret is for ever ». Je m'en souviendrai la prochaine fois...

Nul n'est tenu d'observer une loi injuste et inique comme me le rappela un ex-procureur